

Conformément à :

- _ la réglementation du Conseil du patrimoine de Montréal (règlements 02-136 et 02-136-1),
- _ la Loi sur les biens culturels (chapitre IV),
- _ l'article 89,5 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis.

DEMANDEUR D'AVIS

Nom : Conseil du patrimoine de Montréal
Personne contact :
Adresse : 303, rue Notre-Dame E, 1^{er} étage
Bureau 1.150
Arrondissement :
Code postal : H2Y 3Y8
Téléphone : 514-872-4055
Télécopieur : 514-872-2235
Courriel : cpm@ville.montreal.qc.ca

LIEU VISÉ

Bâtiment ou site visé : Stade Sir Percival Molson
Adresse : 475, avenue des Pins Ouest
Arrondissement : Ville-Marie
Lot (s) :
Statut juridique :
- Provincial : Arrondissement historique et naturel du
Mont-Royal
- Municipal : Site du patrimoine du mont Royal
- Fédéral :
Autre reconnaissance : Écoterritoire Les sommets et les flancs du
mont Royal
Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
Hôpital Royal Victoria

NATURE DES TRAVAUX

Agrandissement du stade (5000 places supplémentaires comprenant des loges corporatives), aménagement d'une nouvelle entrée principale à l'est.

AUTRES INSTANCES

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec devra émettre une autorisation.
Le projet sera présenté pour consultation publique par l'OCPM.

HISTORIQUE

Le Stade Percival Molson fut construit en 1919, selon les plans de l'architecte Percy Erskine Nobbs. Différents agrandissements réalisés au fil des ans ont modifié le stade original, augmentant toujours le nombre de sièges. Le plus récent agrandissement, réalisé en 2002, portait le nombre total de sièges à 20 000 (phase 1 du présent projet).

DESCRIPTION DU PROJET

La phase 2 du projet, qui fait l'objet de cet avis, consiste en la construction de 5000 sièges et de 18 suites corporatives, portant le nombre de sièges à 25 000. Les ajouts sont effectués principalement du côté sud, où l'on démolit 10 rangées pour en construire 22 nouvelles avec kiosques et équipements sanitaires et au nord-est du stade où des loges corporatives seront construites en continuation des loges de la galerie de presse; on y ajoute aussi des gradins vers l'est (pleine hauteur) et les gradins temporaires de bois situés dans la zone des buts seront construits de façon permanente, en béton.

Une nouvelle entrée principale au stade est prévue à l'est. Cette entrée doit être créée de concert avec le réaménagement de l'intersection du Parc des Pins.

Le lien avec le chemin Olmstead deviendra un accès véhiculaire permis tel que mentionné dans le rapport Structure qui est compris dans le rapport de Faisabilité. L'aménagement des deux autres entrées comportera aussi «Des modifications aux accès (de l'entrée du stade côté est) et permettront aux piétons ainsi qu'aux véhicules de mieux accéder au site du Stade Molson.» (p. 3)

En plus des esquisses et dessins produits par les firmes d'architectes et d'ingénieurs, différentes études ont été réalisées par le promoteur : impacts visuels, étude d'éclairage, inventaire des arbres, impacts sur la circulation et le stationnement et revue du bruit environnemental.

Le patrimoine naturel de l'arrondissement historique et naturel sera touché par le projet d'agrandissement du stade. Il est prévu d'abattre 89 arbres (33 en raison des travaux et 56 en raison de leur mauvais état), de transplanter deux arbres d'intérêt et d'en planter 40 nouveaux.

ANALYSE DU PROJET

Afin de mieux saisir l'intervention proposée, il serait utile de connaître le plan final de l'aménagement de l'entrée Est puisqu'il existe des divergences entre les différents plans proposés. Il serait aussi nécessaire que la planification du développement du Stade Percival Molson soit clarifiée.

Les impacts sur les vues de la montagne ou, à partir de celle-ci, n'ayant pas été clairement présentés dans les documents soumis, il est difficile de visualiser l'impact des nouveaux aménagements. Au premier abord, on imagine que l'impact sera surtout situé du côté de la nouvelle entrée est et dépendra du couvert végétal enlevé et/ou ajouté. Le panneau d'affichage aura un impact certain pour les usagers du côté est. Les nouveaux luminaires seront aussi visibles de loin et devraient normalement être plus intenses mais plus directionnels, ce qui ne devrait pas affecter de façon majeure la pollution lumineuse dans le secteur.

Les impacts sur le transport urbain dans le secteur ne sont pas clairement identifiés et ne prennent pas en compte l'aménagement d'une voie d'entrée officielle dans le parc du Mont-Royal. Logiquement, l'ajout de 5000 sièges soit 25 % d'augmentation devrait avoir un impact sur la circulation. Celle-ci devrait s'intensifier les soirs de match aux dépens des utilisateurs du parc et des quartiers environnants contrairement à ce qui est mentionné dans l'étude de circulation. De plus, on perçoit que l'accès au Quartier général du Service des incendies de la Ville de Montréal devient une voie qui conduit au stade et qui divise le parc public du Mont-Royal.

Les impacts sur les ressources archéologiques ne semblent pas avoir été évalués par le promoteur du projet. Étant donné qu'il existe un site archéologique connu dans le secteur, une étude de potentiel archéologique du site visé par le projet d'agrandissement doit être réalisée préalablement aux travaux.

Les arbres à abattre sont, en majorité, des individus d'espèces envahissantes (*Acer negundo*), mais leur utilité comme écran végétal, notamment, est très importante. La perte d'autant de tiges d'arbres matures aura un impact important surtout si on ne remplace pas au complet le nombre de tiges perdues. Il sera primordial que le calibre des individus plantés soit le plus élevé possible. Les espèces prévues en

remplacement des arbres abattus sont intéressantes mais ne devraient pas comprendre des espèces non présentes sur la montagne comme *Quercus bicolor* ou *alba*. Le noyer cendré (*Juglans cinerea*), attaqué mortellement par un champignon dans toute son aire de distribution, ne devrait pas être planté pour le moment sur la montagne.

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal

Nous considérons la présentation du projet nettement déficiente. Plusieurs éléments des impacts du projet sont manquants ou incomplets.

Le Conseil du patrimoine de Montréal s'interroge sur plusieurs aspects du projet tels que l'impact sur la circulation et sur le stationnement. Selon le rapport d'étude sur la circulation (juin 2005), à la page 25, qui réfère à l'étude de 2002 et conclut «qu'une actualisation des équipements de gestion de la circulation pourrait être envisagée» de même «qu'il serait souhaitable de prévoir à moyen terme (vers l'année 2007) une actualisation de cette étude d'impacts sur la circulation», ce qui laisse sous-entendre que les prévisions pourraient s'avérer peu précises. Le Conseil a aussi des interrogations sur les impacts appréhendés sur les vues et sur le couvert végétal dans le secteur.

Ainsi, le Conseil souhaite obtenir des explications sur le choix et la nécessité d'une nouvelle entrée principale. La représentation de cette nouvelle entrée proposée et de l'ensemble des éléments ajoutés (incluant tous les gradins, les fûts d'éclairage et le panneau d'affichage) devront être mis en contexte par une simulation visuelle, avec les nouveaux aménagements du carrefour des avenues du Parc/des Pins en tenant compte des niveaux de sols et des nouvelles perspectives générées.

Le Conseil est d'avis que la perte de biomasse végétale, dans un secteur déjà en déficit, devrait être compensée sur le site ou ailleurs sur la montagne.

Le Conseil attendra d'obtenir les renseignements supplémentaires demandés avant d'émettre son avis alors que le projet est situé dans une proximité immédiate avec le parc du Mont-Royal.



La Présidente

Date : Le 17 octobre 2005